

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 04/2020

268 - EVALASTIC EVACLEAN 0.5L

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

EVALASTIC EVACLEAN 0.5L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation:

solvant de soudage pour membranes d'étanchéité

Usages déconseillés:

Utiliser uniquement aux fins prévues.
Le produit est destiné à un usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
Europalaan 73
BE-9800 Deinze
T +32 (0)9 321 99 21
F +32 (0)9 371 97 61
info.be@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

- Mentions de danger:
 - Liquide et vapeurs très inflammables.
 - Susceptible de provoquer le cancer.
 - Nocif en cas d'ingestion.
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - Peut irriter les voies respiratoires.
 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2. Éléments

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS08
Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

tétrahydrofurane

Mentions de danger:

- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351: Susceptible de provoquer le cancer .

Conseils de prudence:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
- P241: Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.
- P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405: Garder sous clef.

Phrases EUH:

Phrases supplémentaires:

2.3 Autres dangers:

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

C4H8O

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
tétrahydrofurane	CAS: 109-99-9 N° CE: 203-726-8 N° Index: 603-025-00-0 N° REACH: 01-2119444314-46-XXXX	100%	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3; H225 H351 H302 H319 H335 H336 EUH019	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Section 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Premiers soins général:

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau, si possible avec du charbon actif. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

En cas de contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

En cas d'ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Maux de tête. État semi-conscient. Vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Agents d'extinction non appropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Inflammation possible sur une longue distance. La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé. Peut former des peroxydes explosifs.

5.3 Conseils aux pompiers:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.1.1. Pour les non-secouristes:

/

6.1.2. Pour les secouristes:

/

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections:

Maniement sûr: voir rubrique 7
Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8
Evacuation: voir rubrique 13

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Consignes pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

solvant de soudage pour membranes d'étanchéité

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Équipement de protection individuel:	Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.
Protection des mains:	Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Matériau approprié: Caoutchouc butyle.
Protection des yeux:	Lunettes de protection étanches avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps:	Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.
Protection respiratoire:	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Éther
Seuil olfactif:	/
valeur du pH:	neutre
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	-108,5 °C
Point de congélation:	/
Point d'ébullition:	65,5 °C
Point d'éclair:	-20°C
Auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	/
Inflammabilité (solide, gazeux)::	non déterminé
Pression de vapeur à 20 °:	217 hPa
Densité à 20 °C:	0,8892 g/cm ³
Densité relative:	/
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	complètement miscible
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	non déterminé
Viscosité Dynamique:	non déterminé
Danger d'explosion:	Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.
Limites d'explosion:	/
Inférieure:	1,5 vol. %
Supérieure:	12,0 vol. %
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	/
Teneur en COV:	100,00 %
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

/

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Éviter tout contact avec des oxydants.

En présence d'oxygène et de lumière: Peut former des peroxydes explosifs. Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.4 Conditions à éviter:

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles:

Oxygène. Agents oxydants fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé. En cas d'incendie: Des gaz inflammables tels que le monoxyde de carbone et le dioxyde de car

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

CAS-nr.	Substance				
	Substance Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	Tétrahydrofurane				
	par voie orale	DL50 3000 mg/kg	Rat		

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une sévère irritation des yeux. Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Susceptible de provoquer le cancer. (tétrahydrofurane)
Toxicité pour la reproduction:	Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité:	Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut irriter les voies respiratoires. (tétrahydrofurane) Peut provoquer somnolence ou vertiges. (tétrahydrofurane)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Un contact prolongé / fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Risque de résorption cutanée.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):	Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux Dans le cadre d'une étude menée sur deux ans, l'administration de tétrahydrofurane à hautes doses a provoqué la formation de tumeurs dans le foie de souris femelles et dans les reins de rats mâles. La signification de ces résultats vis-à-vis de la santé humaine est incertaine.

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique:

Toxicité

CAS-nr.	Substance					
	toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
109-99-9	Tétrahydrofurane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2820 mg/l	96 h	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5930 mg/l	48 h	48 h		

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Demande chimique en oxygène (DCO): 1572 mg/g

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED. **L'élimination des emballages contaminés**
 Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
 Emballages non nettoyés: Elimination conformément aux prescriptions légales.
 Emballages consignés: A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal.
 Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage!
 Autres récipients: à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.
 Attention: les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion.
 Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.
 Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Section 14: Informations relatives au transport:

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	2056
VN-nr (IATA):	2056
VN-nr (IMDG):	2056
VN-nr (ADN):	2056
VN-nr (RID):	2056

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	TÉTRAHYDROFURANE
Désignation officielle de transport (IATA):	TETRAHYDROFURAN
Désignation officielle de transport (IMDG):	TETRAHYDROFURAN
Désignation officielle de transport (ADN):	TÉTRAHYDROFURANE
Document de description de transport (ADR):	TÉTRAHYDROFURANE
Document de description de transport (IMDG):	TETRAHYDROFURAN
Document de description de transport (IATA):	TETRAHYDROFURAN
Document de description de transport (RID):	TÉTRAHYDROFURANE

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	3
Etiquettes de danger (ADR/RID):	3



Etiquettes de danger (IATA):	3
------------------------------	---



Etiquettes de danger (IMDG):	3
------------------------------	---



Etiquettes de danger (ADN):	3
-----------------------------	---



14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II
Groupe d'emballage (ADN):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement:
Marine Polluant:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Mesures de précautions pour le transport:

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Code de classification (ADR):	f1
Quantités limitées (ADR):	1L
Quantités exceptées (ADR):	E2
Catégorie de transport (ADR):	2
Tunnel restriction code (ADR):	D/E

14.6.2 Transport maritime:

Quantités limitées (IMDG):	1L
Excepted quantities (EQ):	E2

14.6.3 Transport aérien:

14.6.4 Transport par voie fluviale:

14.6.5 Transport ferroviaire:

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité

Section 16: Autres informations:

Autres informations:

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants.

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

Acronymes et abréviations:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 VvVv : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity

Révision: 26/04/17